

## Le DCG par la voie de la VAE Programme d'accompagnement

### Principe général de la VAE :

La VAE est un dispositif qui permet à un candidat d'obtenir un diplôme en démontrant à un jury, dossier à l'appui, qu'il a acquis au cours de son expérience professionnelle les compétences relatives au diplôme visé.

### Objectifs d'une VAE :

#### Pour les candidats :

- Sécuriser son parcours professionnel
- Renforcer sa légitimité professionnelle
- Augmenter son employabilité
- Être acteur de son parcours professionnel

#### Pour les entreprises & cabinets :

- Fidéliser, valoriser, motiver ses collaborateurs
- Répondre aux obligations légales de formation des collaborateurs
- Optimiser le plan de développement des compétences de l'entreprise

### Etapas du parcours :

- Participation à une réunion au DAVA\* (en fonction de l'académie dont vous dépendez selon votre lieu de résidence)
- Constitution du livret de recevabilité : cette démarche rend votre demande officielle.
- Montage du dossier de prise en charge
- Accompagnement (facultatif mais recommandé) à l'élaboration du livret de VAE sur plusieurs mois
- Dépôt du livret de VAE auprès du DAVA
- Oral devant le jury
- Délibération du jury : validation totale ou partielle du diplôme.

\*DAVA : *Dispositif Académique de Validation des Acquis*



## Dépôt du livret de VAE & oral devant jury :

- Une seule date de dépôt de livret de VAE par an : fin février.
- A l'issue du dépôt du livret de VAE, le candidat reçoit une convocation pour un entretien oral avec le jury. Cet entretien, d'une durée d'une heure maximum, se compose de deux parties : une présentation du candidat (10 à 20 minutes) suivie d'un temps de questions/réponses portant sur le dossier et l'expérience du candidat.

## Pré-requis :

- Une année d'expérience en lien avec le diplôme
- Avoir acquis par l'expérience les compétences relatives au diplôme

**A noter : avant le démarrage de l'accompagnement au livret de VAE, merci de nous fournir la preuve de votre recevabilité et l'accord de financement pour l'accompagnement.**

## Contenu de l'accompagnement Sup'Expertise :

L'accompagnement VAE proposé par Sup'Expertise pour le DCG porte sur les UE 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11\*.

- Décryptage du référentiel de compétences du diplôme
- Analyse du parcours du candidat & identification des expériences à présenter de manière à démontrer les savoir-faire acquis en lien avec le diplôme visé
- Transmission de la méthodologie d'élaboration et de rédaction du dossier
- Préparation à l'oral devant le jury

*\* Pour un accompagnement aux autres UE, un devis sur-mesure pourra vous être transmis.*

## Organisation de l'accompagnement :

- 24 heures d'accompagnement réparties sur 6 mois
- Individuel ou semi-collectif
- Distanciel ou mixte

*\*Les ateliers collectifs se dérouleront dans les locaux de Sup'Expertise situés 50 rue de Londres, Paris 8<sup>ème</sup>.*

## Tarif :

- 2400€ HT

## Financement :

- CPF
- Plan de développement des compétences de l'entreprise / OPCO
- Financement individuel

(Co-financements possibles)



## Liens utiles :

- Retrouvez le livret de demande de recevabilité (anciennement appelé livret 1), le livret de VAE (anciennement appelé livret 2) et le référentiel de compétences ici : <https://siec.education.fr/mes-outils/docutheque-131/vae-dcs-procedure-et-preparation.html>
- MonCompteFormation : [https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/78441405400113\\_AccVAEDSCGsemicoll/78441405400113\\_AccVAEDSCG2022?contexteFormation=ACTIVITE\\_PROFESSIONNELLE](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/78441405400113_AccVAEDSCGsemicoll/78441405400113_AccVAEDSCG2022?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE)

## Contenu du référentiel :

**Le DCG est composé de 13 UE (Unités d'Enseignement).**

UE1 : Introduction au droit  
UE2 : Droit des sociétés  
UE3 : Droit social  
UE4 : Droit fiscal  
UE5 : Economie  
UE6 : Finance d'entreprise  
UE 7 : Management

UE8 : Système d'information de gestion  
UE9 : Introduction à la comptabilité  
UE10 : Comptabilité approfondie  
UE11 : Contrôle de gestion  
UE12 : Anglais des affaires  
UE13 : Relations professionnelles

## Dispenses :

Les BTS spécialité « comptabilité et gestion » procure, selon l'année d'obtention, des dispenses d'UE :

- DCG UE 1 - Les Fondamentaux du Droit
- DCG UE 5 - Économie contemporaine
- DCG UE 8 - Systèmes d'information de gestion
- DCG UE 9 - Comptabilité
- DCG UE 12- Anglais des Affaires
- DCG UE 13 - Communication professionnelle

D'autres diplômes – par exemple le DUT GEA option Finance-comptabilité - procurent également des dispenses. Consultez le Bulletin officiel le plus récent pour connaître vos dispenses d'UE en fonction du ou des diplôme(s) que vous avez obtenu(s) et de leur année d'obtention.

## Débouchés :

Le DCG permet d'exercer dans un cabinet indépendant ou dans une entreprise comme comptable, responsable comptable ou financier, auditeur, contrôleur de gestion.

Possibilités de poursuite d'études en Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)

## Accessibilité :

*L'ensemble des locaux de Sup'Expertise est accessible aux personnes à mobilité réduite.*

*Pour toute demande d'adaptation de nos prestations pour des raisons liées à une situation de handicap, contactez-nous :*

- Aude LOOTVOET, responsable du centre de bilans et de gestion des compétences : [a.lootvoet@supexpertise.fr](mailto:a.lootvoet@supexpertise.fr)
- Elzéa CHERMAK-FELONNEAU, référente Handicap : [e.felonneau@supexpertise.fr](mailto:e.felonneau@supexpertise.fr)